



## Rouler à vélo électrique Pédalage assisté en toute sécurité

En Suisse, les vélos électriques gagnent en popularité. Hélas, le nombre d'accidents augmente lui aussi. Le BPA vous montre comment pédaler en toute sécurité.

À vélo électrique, la vigilance et l'anticipation sont de mise. Plus étroits que les voitures, les vélos électriques sont souvent perçus avec retard par les autres usagers de la route. Par ailleurs, ceux-ci ne les distinguent pas toujours au premier coup d'œil des vélos classiques. C'est pourquoi leur vitesse est souvent sous-estimée.

En effet, à effort égal, on roule plus vite avec un vélo électrique qu'avec un vélo classique. C'est pourquoi il est impératif de tenir compte de l'allongement de la distance de freinage.

Se rendre plus visible augmente également la sécurité lorsque l'on se déplace à vélo électrique. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, tous les utilisateurs de vélos électriques devront rouler avec les feux allumés aussi durant la journée. Le port d'un gilet de sécurité améliore en outre la visibilité des cyclistes, même de jour.

Le casque est obligatoire sur les vélos électriques rapides dont l'assistance au pédalage peut atteindre 45 km/h. Le BPA recommande de porter un casque également sur des modèles plus lents. Cette précaution permet de réduire de moitié le risque de blessure à la tête en cas d'accident.

### Pour votre sécurité

- Roulez avec **prudence et anticipez**.
- Tenez compte du fait que la **distance de freinage est plus longue**.
- Rendez-vous **visible**, même de jour.
- Portez un **casque de vélo**.
- Lors de l'achat, choisissez une **assistance au pédalage adaptée** et optez pour l'**ABS**.

Enfin, si vous achetez un nouveau vélo électrique, choisissez une assistance au pédalage adaptée et envisagez d'acquiescer un modèle avec ABS.

Plus de renseignements sur les vélos électriques sur [bpa.ch/velo-electrique](https://bpa.ch/velo-electrique)

